



KN CONSULTING

CONTRAT DE PRÊT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Entre les soussignés :

1. Prêteur :

Nom : KN-CONSULTING

Adresse : 12 rue des Chauffours – 95 000 CERGY

Email : info.it@kn-consulting.fr

2. Emprunteur :

Nom et prénom : Elijah Boussaha

Préambule :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prêteur met à disposition de l'emprunteur un matériel personnel ainsi que des accessoires, sous les termes et conditions décrits ci-après.

Article 1 : Objet du Contrat

Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur, à titre de prêt, un matériel personnel constitué des éléments suivants :

- **Référence du PC :** PC_KNC_12
- **Référence du téléphone :**

Accessoires fournis :

Sacoches PC

Casque

Souris

SASU KN CONSULTING
Au capital de 20 000 €
12 rue des Chauffours - 95 000 CERGY
900 624 347 – RCS PONTOISE

Article 2 : Durée du Prêt

Le présent prêt est accordé pour une durée indéterminée. Cette période pourra être prolongée par accord écrit entre les parties. L'entreprise se réserve le droit de récupérer le matériel à tout moment, notamment en cas de besoin opérationnel ou de fin de mission du collaborateur.

Article 3 : Obligations de l'Emprunteur

L'emprunteur s'engage à :

1. Utiliser le matériel avec soin et conformément à sa destination.
2. Ne pas prêter le matériel à des tiers sans l'accord préalable du prêteur.
3. Assurer la sauvegarde régulière de ses données.
4. Informer immédiatement le prêteur en cas de défaillance, de panne ou de vol du matériel.
5. Rendre le matériel en bon état de fonctionnement, avec tous ses accessoires, à la fin de la période de prêt.

Article 4 : Responsabilité et Assurance

En cas de détérioration ou de perte due à une négligence ou une mauvaise utilisation de ma part, je reconnais que l'entreprise se réserve le droit de demander une indemnisation à hauteur des frais de réparation ou de remplacement.

Article 5 : Restitution du matériel

À la fin de la période de prêt, l'emprunteur doit restituer le matériel dans le même état qu'à la remise, à l'exception de l'usure normale. En cas de détérioration, il pourra être demandé à l'emprunteur de rembourser les frais de réparation ou de remplacement.

Article 6 : Confidentialité

L'emprunteur s'engage à respecter la confidentialité des données et des informations présentes sur le matériel, ainsi qu'à effacer toutes ses données personnelles avant la restitution.

Article 7 : Résiliation

Le prêteur se réserve le droit de résilier le présent contrat avant son terme en cas de non-respect par l'emprunteur des conditions stipulées. L'emprunteur devra alors restituer immédiatement le matériel.

Fait à Cergy,

Le 17/01/2025

KN-CONSULTING



COLLABORATEUR

Signé avec Qdoo
Signature
Elijah Boussaha
64b8af6d55...

SASU KN CONSULTING
Au capital de 20 000 €
12 rue des Chauffours - 95 000 CERGY
900 624 347 – RCS PONTOISE